

# RETOUR DES INSTANCES

## CHSCT / CTE

Villepinte, le 14 12 2022

### Réorganisation de la Direction des Affaires Financières

Lors du **CHSCT** du 30 11 2022, FORCE OUVRIERE questionne sur l'absence de dossier concernant la **réorganisation de la Direction des Affaires Financières** ! Pour la DAF, cela n'était pas prévu au programme. Après insistance des représentants CHSCT et rappel de la réglementation, ce point nous a finalement été présenté lors d'un nouveau CHSCT ce jour à 13h00.

**FO** vote **CONTRE** cette réorganisation de la DAF au regard :

- Du manque de lisibilité sur les modifications et suppressions de poste,
  - De l'absence de fiche de poste pour chaque agent concerné,
  - De l'absence de lisibilité sur la charge de travail réelle à venir.

FO demande qu'un bilan de cette réorganisation soit présenté de nouveau en instance après 1 an de fonctionnement pour un réajustement si nécessaire.

### Lignes Directrices Gestion (L.D.G.)

Les L.D.G. fixent les **orientations générales en matière de Ressources Humaines** pour les 5 ans à venir.

En 2 ans, cinq réunions ont eu lieu entre la Direction et les syndicats pour échanger sur le **contenu des LDG ainsi que des impacts sur les agents et le fonctionnement du CDEF.**

Les représentants CTE doivent émettre un avis avant la mise en place des LDG au sein du CDEF.

Or la Direction nous a transmis le document final que la veille du CTE en fin de journée.

**FO REFUSE DE SIEGER AU CTE le 14 décembre 2022 dans ces circonstances !**

### Plan de formation 2023

Avant le vote du plan de formation en CTE, la **commission de formation** se réunit pour échanger **sur l'ensemble des documents et sur le budget attribué à la formation.**

Cette commission a été reportée à 2 reprises cette année (9 11 2022 et 18 11 2022) avant de se tenir finalement le 6 décembre où seules les formations collectives et transversales nous ont été présentées.

Bien que le CTE soit fixé au 14 décembre, **aucun dossier complémentaire** sur les **formations individuelles** ne nous a été transmis !

**FO REFUSE DE SIEGER AU CTE ET RECLAME UN NOUVEAU CTE SOUS 8 JOURS,**  
pour valider le plan de formation afin de ne pas pénaliser les agents sur **leurs demandes de formations individuelles pour l'année 2023.**

**NOUS NE MANQUERONS PAS DE REVENIR VERS VOUS SUITE AU CTE, FIN DECEMBRE 2022.**